



## **PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire du conseil municipal de la ville de L'Île-Perrot tenue par visioconférence le mardi 12 mai 2020 à 19 h 30**

**Sont présents:** Monsieur Pierre Séguin, maire  
Madame Nancy Pelletier, conseillère  
Monsieur Marc Deslauriers, conseiller  
Madame Gabrielle Labbé, conseillère  
Madame Karine Bérubé, conseillère  
Monsieur Kim Comeau, conseiller  
Monsieur Mathieu Auclair, conseiller  
Madame Nancy Forget, directrice générale  
Madame Zoë Lafrance, directrice des affaires juridiques et greffière

Les personnes présentes participent à la présente séance par visioconférence, le tout dans le respect de l'arrêté numéro 2020-029 de la ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 26 avril 2020 concernant l'ordonnance des mesures visant à protéger la santé de la population dans la situation de pandémie de la COVID-19.

### **1. ORGANISATION (01)**

#### **2020-05-142 1.1. ORDRE DU JOUR - ADOPTION (01-2120)**

IL EST proposé par la conseillère Gabrielle Labbé, appuyé par le conseiller Kim Comeau et résolu:

D'ADOPTER l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil municipal du 12 mai 2020 avec la modification suivante:

1. Ajout du point 3.3 intitulé "Dossier de l'employé - Employé numéro 733 - Fin au lien d'emploi (03-2000/S0001)".

ADOPTÉE UNANIMEMENT

#### **2020-05-143 1.2. PROCÈS-VERBAL - SÉANCE ORDINAIRE TENUE LE MARDI 14 AVRIL 2020 À 19 H 30 - APPROBATION (01-2120)**

*Chaque membre du conseil municipal ayant reçu copie du procès-verbal au moins 24 heures avant la présente séance, la greffière est dispensée d'en faire la lecture, et ce, conformément à l'article 333 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, c. C-19).*

IL EST proposé par la conseillère Gabrielle Labbé, appuyé par le conseiller Kim Comeau et résolu:

D'APPROUVER le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le mardi 14 avril 2020 à 19 h 30 tel que présenté.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**2020-05-144 1.3. PROGRAMME FIMEAU - DOSSIER NUMÉRO 2027284 - RÉALISATION DE TRAVAUX À LA STATION DE TRAITEMENT DES EAUX USÉES - DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE (01-2790)**

CONSIDÉRANT que la Ville de L'Île-Perrot prévoit réaliser des travaux visant la mise aux normes et l'augmentation de la capacité de sa station de traitement des eaux usées;

CONSIDÉRANT que le programme Fonds pour l'infrastructure municipale d'eau (FIMEAU) a été conçu pour aider financièrement les municipalités dans la réalisation de travaux de construction, de réfection, d'agrandissement ou d'ajout d'infrastructures municipales d'eau potable et d'eaux usées;

CONSIDÉRANT que la Ville a pris connaissance du guide relatif au programme FIMEAU, qu'elle comprend bien toutes les modalités du programme qui s'appliquent à elle ou à son projet et qu'elle s'est renseignée au besoin auprès du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation;

CONSIDÉRANT que la Ville doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour obtenir une aide financière au programme FIMEAU et pour recevoir le versement de cette aide financière.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST proposé par la conseillère Karine Bérubé, appuyé par le conseiller Mathieu Auclair et résolu:

QUE la Ville s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle.

QUE la Ville s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs cadres, fonctionnaires, employés, sous-traitants ou agents, contre toutes les actions, qu'elle soit de nature contractuelle, délictuelle ou autre, réclamations et demandes, pertes, coûts, dommages, poursuites ou autres procédures intentées par quiconque ou contre toutes les actions occasionnées par une blessure, dommage ou perte ou la destruction de Biens, une perte économique ou une atteinte aux droits dus, découlant directement ou indirectement d'un projet financé avec l'aide financière du programme FIMEAU.

QUE la Ville s'engage à réaliser les travaux selon les modalités du programme FIMEAU et à assumer toutes les responsabilités qui s'appliquent à elle en lien avec la réalisation et le financement de ces travaux.

QUE la Ville s'engage à assumer tous les coûts non admissibles au programme FIMEAU associés à son projet, incluant tout dépassement de coûts et toute directive de changements.

QUE la Ville s'engage à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continus.

QUE le conseil municipal autorise monsieur Yvan De Lachevrotière, directeur général adjoint et directeur des services techniques, travaux publics, parcs et espaces verts, à déposer, au nom de la Ville, une demande d'aide financière au programme FIMEAU (dossier numéro 2027284) pour la réalisation du projet de mise aux normes et d'augmentation de la capacité de la station de traitement des eaux usées.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**2020-05-145 1.4. APPEL D'OFFRES 2019-13-INV - ÉCLAIRAGE DU SENTIER MULTIFONCTIONNEL DU BOULEVARD PERROT - COÛTS SUPPLÉMENTAIRES (01-7220)**

CONSIDÉRANT que le 10 septembre 2019, le conseil municipal a adjugé un contrat à SGM Électricité inc. pour le projet d'éclairage du sentier multifonctionnel du boulevard Perrot au montant de 44 528,23 \$ plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT que pendant les travaux d'excavation, l'entrepreneur a constaté la présence de roc solide, ce qui n'était pas prévu au contrat, et que l'excavation du roc était nécessaire pour la mise en place des bases de béton et de la traverse à la 2<sup>e</sup> Avenue;

CONSIDÉRANT les discussions intervenues entre les parties concernant les frais occasionnés par cet imprévu.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST proposé par la conseillère Nancy Pelletier, appuyé par le conseiller Marc Deslauriers et résolu:

D'AUTORISER le paiement de 12 650 \$ plus les taxes applicables à SGM Électricité inc., dans le cadre du projet d'éclairage du sentier multifonctionnel du boulevard Perrot, pour les coûts associés aux travaux d'excavation supplémentaires dus au roc.

D'AUTORISER à cette fin une dépense de 13 280,92 \$ nette de ristourne.

D'APPROPRIER les sommes à même le surplus.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**2. COMMUNICATIONS (02)**

**3. RESSOURCES HUMAINES (03)**

**2020-05-146 3.1. LISTE DES PERSONNES ENGAGÉES - DÉPÔT ET APPROBATION (03-2000/S0001)**

IL EST proposé par la conseillère Karine Bérubé, appuyé par la conseillère Nancy Pelletier et résolu:

D'ENTÉRINER les embauches pour la période du 12 avril au 9 mai 2020 telles que figurant sur la liste déposée par la directrice générale, conformément à l'article 4 du Règlement sur la délégation de pouvoirs.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**2020-05-147 3.2. RAPPEL AU TRAVAIL D'EMPLOYÉS - PANDÉMIE DE LA COVID-19 (03-7220)**

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2020-04-127 intitulée "Mises à pied temporaires - Pandémie de la COVID-19";

CONSIDÉRANT les nouvelles discussions intervenues entre le Syndicat des travailleuses et travailleurs de la Ville de L'Île-Perrot - CSN et la Ville;

CONSIDÉRANT l'entente intervenue entre les parties.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST proposé par la conseillère Gabrielle Labbé, appuyé par la conseillère Karine Bérubé et résolu:

DE RAPPELER au travail les salariés dont les noms apparaissent à l'Annexe C jointe à la présente, et ce, aux dates qui y sont indiquées.

D'ENTÉRINER la signature par la directrice générale, le directeur général adjoint et la directrice des ressources humaines et des communications de la lettre d'entente numéro 12.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**2020-05-148 3.3. DOSSIER DE L'EMPLOYÉ - EMPLOYÉ NUMÉRO 733 - FIN AU LIEN D'EMPLOI (03-2000/S0001)**

CONSIDÉRANT l'information transmise au conseil par la directrice générale à l'égard de l'employé numéro 733.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST proposé par la conseillère Gabrielle Labbé, appuyé par la conseillère Nancy Pelletier et résolu:

DE METTRE FIN au lien d'emploi entre la Ville et l'employé numéro 733.

QUE le lien d'emploi prenne fin à compter de la date de la présente résolution.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**4. RESSOURCES FINANCIÈRES (04)**

**2020-05-149 4.1. DÉBOURSÉS, CHÈQUES ET ENGAGEMENTS FINANCIERS - AVRIL 2020 (04-3750)**

IL EST proposé par la conseillère Karine Bérubé, appuyé par le conseiller Marc Deslauriers et résolu:

D'ACCEPTER ET D'AUTORISER le paiement des déboursés pour le mois d'avril 2020 totalisant 1 166 938,90 \$.

DE PRENDRE ACTE de la liste des chèques et des engagements financiers pour cette même période.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**2020-05-150 4.2. CARTES DE CRÉDIT VISA DESJARDINS - DEMANDE D'ÉMISSION ET D'ANNULATION DE CARTES - AUTORISATION (04-4800)**

CONSIDÉRANT le départ à la retraite de madame Danielle Rioux, trésorière, et de monsieur Michel Leduc, directeur des loisirs;

CONSIDÉRANT l'embauche de monsieur Stéphane Legault au poste de directeur des loisirs, de la culture et de la vie communautaire.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST proposé par le conseiller Mathieu Auclair, appuyé par le conseiller Marc Deslauriers et résolu:

QU'une demande soit faite à Desjardins en vue de:

- L'annulation des cartes Visa aux noms de "Danielle Rioux" et "Michel Leduc";
- L'émission d'une carte Visa au nom de "Stéphane Legault - Ville de L'Île-Perrot" avec une limite de crédit de 5 000 \$.

QUE madame Nancy Forget, directrice générale, soit autorisée à faire la demande, au nom de la Ville, et à signer tout document utile ou nécessaire pour donner plein effet à cette résolution ainsi qu'à détruire les cartes annulées et les chèques qui y sont rattachés, le cas échéant.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**5. RESSOURCES MATÉRIELLES (05)**

**6. RESSOURCES IMMOBILIÈRES (06)**

**7. LÉGISLATION ET AFFAIRES JURIDIQUES (07)**

**8. RESSOURCES INFORMATIONNELLES (08)**

**9. SÉCURITÉ PUBLIQUE (10)**

**10. TRANSPORT, RÉSEAU ROUTIER (20)**

**11. GESTION DU TERRITOIRE (30)**

**2020-05-151 11.1. USINE DE FILTRATION - ANALYSE DE LA VULNÉRABILITÉ DE LA SOURCE D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE - OCTROI DE MANDAT ET DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE (30-9180)**

CONSIDÉRANT qu'en vertu des articles 68 et 75 du Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection (RPEP), la Ville de L'Île-Perrot a jusqu'au 1<sup>er</sup> avril 2021 pour transmettre au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques un rapport d'analyse de vulnérabilité des sources d'eau potable de la municipalité;

CONSIDÉRANT que la Ville a pris connaissance du cadre normatif détaillant les règles et normes du Programme pour une protection accrue des sources d'eau potable (PPASEP);

CONSIDÉRANT que la Ville désire présenter une demande d'aide financière au Ministère dans le cadre du volet 1 du PPASEP afin de réaliser l'analyse de la vulnérabilité;

CONSIDÉRANT que la Ville désire conclure un contrat visant la production du rapport d'analyse et de la demande d'aide financière avec deux organismes à but non lucratif, en conformité avec l'article 573.3 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19);

CONSIDÉRANT que la Ville opte pour le partage des frais liés au contrat avec la Régie de l'eau de l'île Perrot.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST proposé par la conseillère Gabrielle Labbé, appuyé par la conseillère Nancy Pelletier et résolu:

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

QUE le conseil de la Ville autorise la présentation d'une demande d'aide financière dans le cadre du volet 1 du PPASEP.

QUE le contrat clé en main visant l'analyse de vulnérabilité de la source d'eau potable de la Ville soit octroyé au partenariat du Comité ZIP (zone d'intervention prioritaire) du Haut Saint-Laurent et du Conseil du bassin versant de la région de Vaudreuil-Soulanges (COBAVER-VS) au coût net de 47 709 \$, conformément à leur offre de service du 3 avril 2020.

QUE le paiement des honoraires soit repartit comme suit: 38 167,20 \$ pour l'année 2020 et 9 541,80 \$ pour l'année 2021.

QUE les sommes soient appropriées à même la réserve Eau et Voirie.

QUE monsieur Roger Forgues, directeur du traitement des eaux, soit autorisé à signer le contrat au nom de la Ville.

QUE monsieur Yvan De Lachevrotière, directeur général adjoint et directeur des services techniques, travaux publics, parcs et espaces verts, soit autorisé à signer les documents de demande de subvention relatifs à la réalisation de l'analyse de la vulnérabilité des sources d'eau potable de la municipalité dans le cadre du volet 1 du PPASEP.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

## 12. SERVICE À LA COLLECTIVITÉ (40)

### 13. PÉRIODE DE QUESTIONS

Le maire annonce le début de la période de questions et répond aux questions des citoyens envoyées par courrier électronique. Celle-ci se déroule de 19 h 53 à 19 h 56.

### 2020-05-152 14. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

IL EST proposé par la conseillère Gabrielle Labbé, appuyé par le conseiller Kim Comeau et résolu:

DE LEVER l'assemblée à 19 h 56.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

APPROUVÉ À LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE L'ÎLE-PERROT EN DATE DU 9 JUIN 2020.

*(Original signé)*

\_\_\_\_\_  
PIERRE SÉGUIN  
MAIRE

*(Original signé)*

\_\_\_\_\_  
ZOË LAFRANCE  
DIRECTRICE DES AFFAIRES  
JURIDIQUES ET GREFFIÈRE